



**AVIS DE PROMULGATION**  
**Règlement 555-14**

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, à la séance extraordinaire du 14 octobre 2014, le règlement suivant :

↳ **Règlement 555-14** *Règlement établissant un Programme d'aide pour certaines entreprises sous forme de crédit de taxes*

Ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 20 octobre 2014.

Le directeur général et assistant-greffier,

François Dumont